



BULLETIN

**TRANSPORTATION DISTRICT 140
DISTRICT DES TRANSPORTS 140**

*International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale*

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA AIR CANADA TMOS – PLAFOND D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL

Chères consœurs, chers confrères,

Les 14 derniers mois ont été comme nuls autres, et ce, pour une multitude de raisons. La pandémie nous a lancé de nombreux défis à relever dans notre vie quotidienne, y compris au travail. Air Canada s'est attaquée sans retenue contre les dispositions de notre convention collective, ce qui a entraîné un nombre élevé de griefs individuels, collectifs et nationaux déposés à tous les niveaux de la procédure de règlement des griefs.

La plupart des membres ne savent pas que votre syndicat a été contraint de déposer un grief en raison de la violation flagrante par la compagnie du plafond de 25 % d'employés à temps partiel prévu à l'article 6 et aux avenants correspondants. En janvier, le service des ressources de la compagnie a malencontreusement présenté au district 140 le nombre d'employés à temps partiel autorisé pour 2021 en incluant dans ses calculs des employés mis à pied et en mise à pied technique.

L'objectif des ressources humaines était d'augmenter illégalement le nombre autorisé d'employés à temps partiel au détriment des membres travaillant à temps plein. En fait, ils ont cherché à doter leurs opérations d'employés à temps partiel et, s'ils avaient réussi, le nombre d'employés à temps partiel aurait dépassé celui des employés à temps plein à bien des endroits.

Vos présidents généraux ont immédiatement réagi et se sont vigoureusement opposés aux chiffres présentés par la compagnie. Cependant, ce sont les mêmes personnes ayant choisi de violer les dispositions sacrées de l'article 10 et de l'avenant n° 12 sur les horaires de postes qui sont allées de l'avant avec leur plan dégénéré. Malgré les appels lancés aux ressources humaines de la compagnie pour qu'elles corrigent le tir, votre syndicat n'a eu d'autre choix que de déposer le grief devant l'arbitre Christine Schmidt du National Arbitration Forum.

Votre syndicat a travaillé ardemment pour se préparer à cette audience extrêmement importante. Après de nombreuses heures de médiation et de discussion, Air Canada a enfin fait marche arrière et abandonné sa position. Bien que nous soyons heureux du résultat final, nous n'oublierons jamais les actions des ressources humaines de la compagnie que nous considérons comme rien d'autre que de la mauvaise foi. Honte à elles.

Les différentes directions de cette compagnie poursuivent leur assaut contre vos droits négociés collectivement, et votre syndicat continue de se battre vigoureusement en votre nom.

En toute solidarité,

Steve Prinz
District 140
Région ouest

Kevin Timms
District 140
Région ouest


Guillaume Lingat
District 140
Région est

Dan Jassen
District 140
Région centre

Serge Gelinat
District 140
Région est

Ed Hepburn
District 140
Région atlantique

Lou Pagrach
District 140
Région centre

GC/mdr 

**BULLETIN N° 030 – PUBLIÉ LE 21 MAI 2021
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET DISTRIBUER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)